



## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ**, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **1<sup>er</sup> mars 2022**, le conseil a adopté le règlement numéro 2022-341 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2020-334 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice 2021 ».

L'objet de ce règlement est de procéder à la correction de la compensation pour les services de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains principalement en ce qui concerne la compensation des immeubles de 6 unités et plus.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

**Donné à Upton, ce 2<sup>e</sup> jour de mars 2022**

Denis Meunier  
Directeur général  
et greffier-trésorier par intérim